



D.2019.02.06.6.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

6 – PARCS RELAIS**6.4 - Foncier : Echange avec Toulouse Métropole rue d'Eaubonne à Toulouse**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine a été sollicité par Toulouse Métropole pour acquérir une bande de terrain afin de réaliser un trottoir rue d'Eaubonne à Toulouse.

Dans le même temps, l'extension du parc relais de Borderouge nécessite l'acquisition, par TISSEO-Collectivités, d'emprises appartenant au domaine de Toulouse Métropole.

TISSEO-Collectivités cèdera les parties de parcelles cadastrées 831 AY 1187, 831 AY 1189 et 831 AY 1203 pour une superficie de 40 m² environ.

Toulouse Métropole cèdera les parties de parcelles cadastrées 831 AY 1188 et 831 AY 1191 ainsi que des parties de parcelles non cadastrées, pour une surface approximative de 94 m².

Les transferts fonciers concernés étant nécessités par des aménagements publics complémentaires pour les deux collectivités, les parties sont convenues que cet échange soit réalisé sans le paiement d'une soulte

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cet échange foncier.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la cession à Toulouse Métropole des parties de parcelles cadastrées 831 AY 1187, 831 AY 1189 et 831 AY 1203 pour une superficie de 40 m² environ.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'acquisition auprès de Toulouse Métropole des parties de parcelles cadastrées 831 AY 1188 et 831 AY 1191 ainsi que des parties de parcelles non cadastrées situées rue d'Eaubonne, pour une surface approximative de 94 m².

ARTICLE 3 : AUTORISE l'échange foncier sans le paiement d'une soulte.

ARTICLE 4 : AUTORISE son Président à signer l'acte d'échange correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

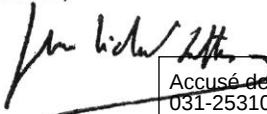
ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de l'échange foncier sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190212-20190206-6-4D-
DE
Date de télétransmission : 12/02/2019
Date de réception préfecture : 12/02/2019